



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET
Service Interministériel des Sécurités
et de la Protection Civile
Bureau de Défense et de Sécurité Civile
Affaire suivie par
M. Jean-Christophe SCHNEIDER
☎ 03 89 29 20 45
✉ 03 89 29 20 37
✉ jean-christophe.schneider@haut-rhin.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les maires du Haut-Rhin

En communication à :

- Mmes et MM les parlementaires du Haut-Rhin
- M le président de l'association des maires du Haut-Rhin

Le 27 juin 2019

Mesdames et Messieurs les maires,

Le département du Haut-Rhin est en vigilance météorologique orange canicule depuis lundi 24 juin 2019 à 16h00.

Les prévisions de Météo-France indiquent que de l'air chaud d'origine saharienne remonte sur la France dans les jours qui viennent. Les températures atteindront des valeurs remarquables. Les minimales ne devraient pas descendre en dessous de 17 à 22 degrés. Au plus chaud de ces journées, les températures pourront monter jusqu'à 35 à 40 degrés et même au-delà. Les journées de mercredi et jeudi devraient être les plus chaudes et cet épisode caniculaire pourrait durer jusqu'au week-end.

Cette canicule, combinée à une qualité de l'air médiocre, est susceptible de générer un certain nombre de pathologies, notamment pour les personnes vulnérables, isolées, âgées ou en situation de handicap.

1) Au regard de ces éléments, j'ai décidé l'activation du niveau 3 « alerte canicule » du plan départemental de gestion d'une canicule afin de garantir une mobilisation pleine et entière de l'ensemble des acteurs contribuant au plan, au premier rang desquels les collectivités locales.

Conformément aux dispositions de ce plan, il vous revient de mettre en œuvre les différentes mesures que ce document récapitule en ce qui vous concerne, et notamment la prise de contact avec les personnes inscrites sur le registre communal dédié. Plus généralement, il importe de relayer auprès de la population et des acteurs associatifs œuvrant au sein de la commune les recommandations préventives adaptées, d'encourager une solidarité de proximité et de moduler lorsque cela est possible les horaires d'ouverture des lieux publics climatisés et des piscines.

2) Par ailleurs, j'appelle votre attention sur les risques liés à l'organisation de manifestations extérieures qui pourraient être programmées dans les prochains jours. Les manifestations qui, au regard des conditions particulières d'organisation (exposition de longue durée au soleil, efforts physiques, etc) et du niveau d'alerte actuel, feraient courir un risque trop important pour les participants ou le public, doivent être annulées ou reportées.

Concernant les manifestations qui seraient maintenues, vous voudrez bien solliciter les organisateurs afin que les conditions de leur déroulé soient spécialement adaptées (distribution d'eau, hydratation régulière des participants, dispositifs de brumisation, augmentation du nombre de secouristes, diffusion de messages de prévention...).

Concernant plus spécifiquement les manifestations sportives, la décision d'annulation ou de maintien doit, dans tous les cas, tenir compte des trois critères suivants :

- la nature de la discipline sportive : type et durée de l'effort et milieu d'évolution (ex : sport aquatique) ;
- la qualité des participants : sportifs très entraînés (de haut niveau ou professionnels) ou sportifs occasionnels ;
- les conditions de déroulement : compétition ou épreuve de découverte, milieu extérieur ou intérieur, ventilation des locaux, mise en place effective des mesures de prévention (rafraîchissement et mesures d'hydratation), nombre de participants, adéquation des équipes de secours.

L'analyse de ces différents critères peut en outre conduire à envisager un aménagement de l'épreuve, tel que :

- le décalage de l'horaire dans une période moins chaude de la journée (début de matinée ou en soirée) ;
- la réduction du nombre d'épreuves ou du parcours ;
- le renforcement des mesures de prévention.

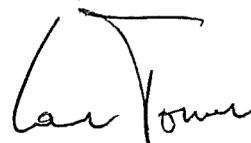
3) Cet épisode caniculaire devant durer plusieurs jours, ces mesures de vigilance particulières restent évidemment valables jusqu'à son terme et seraient à reconduire au cours de l'été dans une situation similaire.

J'ai mis en place un comité de suivi de cet épisode caniculaire. Je vous remercie de bien vouloir me transmettre à l'adresse suivante : pref-defense-protection-civile@haut-rhin.gouv.fr tout élément que vous jugeriez utile (difficultés rencontrées, phénomènes de santé inhabituel par sa fréquence ou sa gravité...).

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les maires, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Laurent TOUVET